EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, huit juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 1er juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Jérôme LARIVIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre MOULY, Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Guylaine MATIAS a donné pouvoir à Sandrine GÉRARD, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Josiane STARCK.

ABSENTS:

Monsieur Maxime ALBASI, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

Nombre de Conseillers en exercice : **27**Nombre de Conseillers absents : 9

Nombre de Conseillers Présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4Suffrages Exprimés : 22

OBJET : CONTRAT DE LOCATION TRIENNALE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE ENTRE LA SOCIÉTÉ ADS DESIGN ET LA VILLE DE FUMEL.

Monsieur COSTES rappelle qu'en séance du 30 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal avaient approuvé le contrat de location triennale du matériel d'illumination entre la société Blachère Illumination et la ville.

Afin d'accroître l'attractivité du centre-bourg, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année, **Monsieur COSTES** expose le souhait des élus, de donner un nouvel essor aux illuminations. Cette dynamique permettra de soutenir le commerce local et satisfaire la population.

Elle propose aux membres de l'assemblée d'approuver le contrat avec la société ADS DESIGN pour les années 2024 – 2025 et 2026. Elle précise que cette formule permet de renouveler régulièrement les illuminations proposées. Le présent contrat concerne la mise en valeur des jardins du château de Fumel.

Le montant annuel total hors taxes de cette prestation est réparti comme suit :

Année 2024 : 14.711,40 euros
Année 2025 : 14.711,40 euros
Année 2026 : 14.711,40 euros

Monsieur COSTES donne lecture dudit contrat de location triennale.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve le contrat de location triennale du matériel d'illumination entre la société ADS DESIGN et la ville de Fumel pour un montant annuel total hors taxes de 14.711,40 euros ;
- 2. précise que les crédits correspondants sont ouverts au budget de la commune à l'article 61358;
- 3. précise que le présent contrat concerne les exercices 2024-2025-2026;
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat de location triennale dont un exemplaire est à joint à la présente délibération;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **8 juillet 2024**

Signé par :

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

